

## **CNP Assurances rejoint la démarche EcoWatt et s'engage à diminuer de 30 % entre 2022 et 2023 la consommation d'électricité de ses locaux en France**

**CNP Assurances rejoint la démarche EcoWatt, un dispositif citoyen porté par RTE et l'ADEME permettant d'adopter une consommation d'énergie responsable. Par le biais d'économies d'énergie structurelles, CNP Assurances s'engage à diminuer de 30 % entre 2022 et 2023 la consommation d'électricité de ses locaux dans l'hexagone.**

### **CNP Assurances met en œuvre des mesures d'économies d'énergie structurelles**

D'ici fin 2022, CNP Assurances va déménager son siège social à Issy-Cœur de Ville dans un immeuble aux dernières normes environnementales, rassemblant l'ensemble des collaborateurs franciliens sur un même site. Il s'agit pour le Groupe d'un investissement financier important qui contribuera à sa démarche d'économies d'énergie structurelles. L'immeuble bénéficiant des meilleures certifications environnementales<sup>1</sup> permettra de diminuer fortement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre grâce aux actions conjuguées :

- du recours à la géothermie et aux panneaux solaires pour auto-produire une partie de l'énergie utilisée
- d'efficacité énergétique (isolation thermique, recours généralisé aux LED, gestion intelligente du bâtiment à l'aide de détecteurs de présence)
- et de réduction des surfaces occupées par rapport à la situation actuelle, en lien avec le développement du télétravail

CNP Assurances a par ailleurs achevé en 2019 les travaux de rénovation énergétique de son principal immeuble d'exploitation à Angers, avec pour résultat une diminution de 38 % des consommations énergétiques par rapport à 2014. Suite à un audit effectué par un organisme indépendant, CNP Assurances a obtenu en 2021 les certifications environnementales en exploitation<sup>2</sup> de cet immeuble. Cette démarche d'amélioration continue, auditée chaque année par un organisme indépendant, permettra d'optimiser l'exploitation de l'immeuble dans une recherche de performance énergétique accrue.

Afin de contribuer à assurer le bon approvisionnement de tous les Français en énergie, CNP Assurances s'engage dès cet hiver à limiter le chauffage à 19°C dans ses différents locaux et à 16°C dans son site de repli, à éteindre la nuit son enseigne lumineuse sur le périphérique parisien et ses locaux, ainsi qu'à former l'ensemble de ses collaborateurs et leur famille à l'éco-conduite via le déploiement d'une formation en ligne spécifique.

<sup>1</sup> BREEAM Excellent, BEPOS Effinergie 2013, NF HQE Bâtiment tertiaire 2015 Exceptionnel, BiodiverCity.

<sup>2</sup> BREEAM In Use, NF HQE Bâtiment tertiaire en exploitation.

Grâce à l'ensemble de ces mesures structurelles, CNP Assurances s'engage à diminuer de 30 % entre 2022 et 2023 la consommation d'électricité de l'ensemble de ses locaux en France. Sur le seul périmètre de ses locaux franciliens, la baisse prévue de la consommation d'électricité par rapport à la situation actuelle est de 67 %.

## **CNP Assurances s'engage à réduire sa consommation d'électricité durant les pics de consommation**

CNP Assurances rejoint la démarche EcoWatt, un dispositif citoyen porté par RTE et l'ADEME permettant d'adopter une consommation d'énergie responsable. Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Dans ce cadre, CNP Assurances s'engage à réduire sa consommation d'électricité en cas de forte tension sur le réseau électrique (alerte EcoWatt rouge), notamment durant les pics de consommation (8h-13h et 18h-20h) :

- en anticipant à 6h la montée en température des immeubles d'exploitation permettant ainsi, compte tenu de l'inertie des bâtiments, de réduire la consommation d'électricité durant le pic de consommation du matin (8h-13h)
- en baissant à partir de 18h le chauffage à 16°C des immeubles d'exploitation inoccupés le soir permettant ainsi, compte tenu de l'inertie des bâtiments, de réduire la consommation d'électricité durant le pic de consommation du soir (18h-20h)
- en neutralisant l'utilisation de certains ascenseurs et des bornes de recharge des véhicules électriques
- en mettant en veille profonde les photocopieurs

## **CNP Assurances s'engage à sensibiliser ses collaborateurs et son écosystème à la sobriété énergétique**

Afin d'agir auprès de ses 3 300 collaborateurs, CNP Assurances s'engage :

- à inciter ses collaborateurs à adhérer à la démarche EcoWatt en s'inscrivant sur le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
- à relayer les alertes EcoWatt auprès de ses collaborateurs via le site Intranet
- à sensibiliser ses collaborateurs à la sobriété énergétique en leur recommandant de mettre en œuvre les éco-gestes suivants, en particulier lors des alertes EcoWatt orange ou rouge :
  - débrancher leur PC portable du réseau électrique et utiliser la batterie durant les pics de consommation (8h-13h et 18h-20h)
  - éteindre leur PC portable durant la pause déjeuner et en fin de journée (sans le laisser en veille)
  - ne pas utiliser la fonctionnalité de visio-conférence, plus consommatrice d'électricité que la simple audio-conférence

Afin d'agir plus largement auprès de son écosystème, CNP Assurances s'engage :

- à communiquer publiquement les engagements pris dans le cadre de la démarche EcoWatt pour inciter d'autres entreprises à rejoindre ce dispositif d'intérêt général
- à relayer sur les réseaux sociaux les alertes EcoWatt et les engagements pris par CNP Assurances
- en cas d'alerte EcoWatt rouge, à communiquer via le site [cnp.fr](http://cnp.fr) les mesures mises en place pour assurer la continuité d'activité de CNP Assurances au bénéfice de ses 12 millions de clients et ses 340 partenaires distributeurs en France, tout en participant à l'effort de sobriété énergétique
- à sensibiliser ses asset managers immobiliers pour les inciter à rejoindre la démarche EcoWatt

## Stéphane Dedeyan

Directeur général de CNP Assurances



*« Assureurs et investisseurs responsables, nous considérons qu'il est de notre devoir de mettre en œuvre dès cet hiver des mesures d'économies d'énergie structurelles et de sensibiliser nos collaborateurs et notre écosystème à la sobriété énergétique. C'est tout l'objet de notre adhésion au dispositif EcoWatt et de notre engagement de diminuer de 30 % entre 2022 et 2023 la consommation d'électricité de nos locaux en France. »*

## À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe, notamment en Italie, et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2e marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins de protection et de facilitation des parcours de vie des clients de chaque pays. CNP Assurances est filiale de La Banque Postale. La société affiche un résultat net de 1 552 M€ en 2021.

## Contacts

### CNP Assurances

Florence de Montmarin	01 42 18 86 51
Tamara Bernard	01 42 18 86 19
Alexis Chauffrein	01 42 18 89 35

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez-nous sur :    

